

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
5 janvier 2016  
Français  
Original: anglais

**Commission des stupéfiants****Cinquante-neuvième session**

Vienne, 14-22 mars 2016

Points 3 et 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

**Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau auquel a procédé la Commission des stupéfiants en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016**

**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale****Vingt-cinquième session**

Vienne, 23-27 mai 2016

Points 3 et 7 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique**

**Tendances et nouveaux problèmes en matière de criminalité dans le monde et mesures prises dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale pour y faire face**

**Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport décrit brièvement les activités que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées en 2015. Il contient en outre une série de recommandations soumises à l'examen de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

\* E/CN.7/2016/1.

\*\* E/CN.15/2016/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Orientation stratégique .....	3
III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats, par domaine thématique .....	6
A. Approche équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue .....	6
B. Lutte contre la criminalité transnationale organisée .....	10
C. Lutte contre la corruption .....	13
D. Prévention du terrorisme .....	15
E. Prévention du crime et justice pénale .....	16
F. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique .....	18
IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime .....	20
A. Planification stratégique .....	20
B. Évaluation .....	20
C. Financement et partenariats .....	21
V. Recommandations .....	22

## I. Introduction

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'emploie à résoudre les grands problèmes liés aux drogues et à la criminalité auxquels le monde fait face aujourd'hui. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des principales activités qu'il a menées en 2015. La section II porte sur l'orientation stratégique et les principales réalisations de l'Office, ainsi que sur d'autres évolutions en matière de politique et sur la coopération interinstitutions. La section III retrace les progrès que l'ONUDC a accomplis dans l'exécution de ses mandats relatifs au problème mondial de la drogue, notamment dans les domaines suivants: prévention de l'usage de drogues, traitement et réinsertion, y compris prévention et traitement du VIH/sida en rapport avec l'usage de drogues, réduction de l'offre de drogues et développement alternatif. La Section III contient également des informations sur l'exécution par l'Office de ses mandats relatifs aux domaines suivants: lutte contre la criminalité transnationale organisée, lutte contre la corruption, prévention du terrorisme, prévention du crime et justice pénale et recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique. La section IV donne une vue d'ensemble des mesures prises pour renforcer l'ONUDC, notamment dans les domaines de la planification stratégique, de l'évaluation et de la mobilisation de fonds. Un certain nombre de recommandations sont formulées dans la section V et soumises à l'examen de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

## II. Orientation stratégique

2. Les activités de l'Office ont été guidées par son cadre stratégique pour la période 2014-2015 et par son approche-programme intégrée, qui régit la mise en œuvre de ses programmes aux niveaux national, régional et mondial.

3. Le 25 septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/1, intitulée "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030", où elle énonce 17 objectifs de développement durable et 169 cibles et affirme qu'"il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable". Le nouveau Programme prend acte du fait qu'il importe de s'attaquer aux questions du contrôle international des drogues, de la prévention du crime et de la justice pénale. Ainsi, entre autres, la cible 3.5 concerne le renforcement de la prévention et du traitement de l'abus de substances, notamment de stupéfiants, et l'objectif 16 la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international et la lutte contre la criminalité organisée, la traite des êtres humains, la corruption et le terrorisme; ces éléments sont considérées comme essentiels pour assurer le bien-être des populations et garantir un développement inclusif et durable.

4. En 2015, en se fondant sur l'ensemble de ses mandats et compétences dans les domaines de la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUDC a apporté au Programme de développement durable à l'horizon 2030 une contribution substantielle en matière d'accès à la justice et d'état de droit. Il faisait partie intégrante de l'équipe d'appui technique des Nations Unies chargée d'aider le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, et il a coprésidé l'équipe chargée de l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du

développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). L'Office a également participé activement aux discussions du Groupe d'experts chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et il se prépare à aider les États Membres à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles pertinentes en vue d'encourager un changement en profondeur.

5. En outre, l'ONUDC a appuyé les préparatifs techniques, l'organisation et le bon déroulement, à Doha, du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à l'occasion duquel a été adoptée la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public. Le treizième Congrès a marqué une étape importante dans la série de congrès qui s'est ouverte il y a 60 ans. C'est la première fois qu'ont été réunis plus de 4 000 participants venus de 149 pays, dont des représentants des États Membres, d'importants décideurs, des universitaires et des dirigeants de la société civile. Près de 200 manifestations de haut niveau et réunions parallèles ont été organisées et, pour la première fois, un forum de la jeunesse s'est tenu avant le Congrès.

6. L'ONUDC a soutenu les efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire face aux menaces que représentent les drogues illicites pour la santé, le développement et la sécurité, notamment en favorisant la tenue de débats ouverts et inclusifs dans la perspective de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue prévue pour 2016. Conformément aux résolutions 57/5 et 58/8 de la Commission des stupéfiants, il a continué d'apporter son concours à cette dernière pour les préparatifs techniques et l'organisation de la session extraordinaire. Des séances d'informations ciblées et des manifestations spéciales ont été tenues pour aider les États Membres dans le cadre de ces préparatifs. L'ONUDC tient également à jour un site Web consacré aux préparatifs qui sert de centre d'information aux États Membres et de plate-forme où toutes les parties prenantes peuvent faire part de leurs contributions ([www.ungass2016.org](http://www.ungass2016.org)).

7. L'une des principales réalisations de l'ONUDC a été de mener à bien le processus de révision de l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, que l'Assemblée générale a adopté par sa résolution 70/175 sous le titre Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Mandela).

8. En ce qui concerne les nouvelles initiatives de coopération technique, l'ONUDC a lancé en 2015 un nouveau programme régional pour l'Asie centrale et deux programmes de pays de "deuxième génération" pour l'Afghanistan et l'Iran (République islamique d').

9. Pour renforcer la coopération au niveau régional, les bureaux de l'ONUDC situés en Asie occidentale et centrale ont élaboré un plan d'action conjoint prévoyant la mise en place d'une approche interrégionale de la lutte contre la drogue et d'un programme pilote harmonisé pour la région.

10. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, l'action a porté essentiellement sur l'amélioration des contrôles aux frontières grâce à des initiatives telles que le mécanisme de bureaux frontaliers de liaison, les services mixtes de contrôle

portuaire créés dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et les unités portuaires de renseignement chargées de détecter le trafic illicite de migrants. En 2015, l'ONUUDC a organisé deux grandes conférences régionales sur les mesures de lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers, rassemblant à ces occasions des experts et des professionnels de la justice pénale de la région. En Asie du Sud, il a soutenu le projet de création d'un centre régional d'information et de coordination pour la région destiné à renforcer la coopération en matière pénale dans les affaires de trafic de drogues.

11. Au niveau interrégional, l'ONUUDC a appuyé la mise en place de moyens opérationnels de communication en temps réel entre les aéroports internationaux d'Afrique, d'Amérique Latine et des Caraïbes. Une nouvelle initiative couvrant l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique de l'Ouest vise à renforcer les capacités en place au niveau interrégional, le long des voies d'acheminement de la cocaïne, en matière de justice pénale ainsi que de détection et de répression.

12. En Afrique de l'Ouest, l'ONUUDC a appuyé la mise en œuvre du Plan d'action régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, dans le cadre d'un nouveau projet de coopération technique régional. Face aux préoccupations sécuritaires et humanitaires grandissantes en Afrique de l'Ouest et centrale, l'ONUUDC a mis au point une stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants pour la période 2015-2020 qui s'étend à 22 pays.

13. La coopération qu'entretiennent l'ONUUDC et les gouvernements des pays d'Afrique australe pour lutter contre la traite des êtres humains a permis un certain nombre de réalisations importantes en 2015, notamment l'élaboration de procédures opératoires standard aux Seychelles, la mise au point d'un plan national d'action pour le Zimbabwe et la mise en place de directives relatives à l'identification des victimes et d'un mécanisme d'orientation de celles-ci en Namibie.

14. Au Pérou, l'ONUUDC a lancé un nouveau programme quadriennal de développement alternatif, et au Mexique, il a mis au point, dans le cadre de l'Initiative de Mérida, un nouveau programme de prévention et de répression du trafic illicite de migrants en partenariat avec le Bureau du Procureur général. Un nouveau projet de coopération technique a été lancé dans l'État plurinational de Bolivie pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le trafic de drogues et de réduction de la culture excédentaire de cocaïne.

15. L'ONUUDC fournit une assistance technique pour améliorer la capacité des autorités compétentes d'Amérique centrale à faire face aux problèmes posés par la cybercriminalité et les infractions commises au moyen d'Internet à l'encontre des enfants, et la collecte de preuves numériques.

16. L'Office mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation internationale du Travail, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Banque mondiale, ainsi qu'avec le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

17. Il travaille également en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales telles que l'Union africaine, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la CEDEAO, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, l'Union européenne, la Banque interaméricaine de développement, la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'OMD, ainsi qu'avec les membres des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes. En outre, il coopère de manière rapprochée avec des partenaires des Nations Unies dans le cadre des équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement, des équipes de pays des Nations Unies et de l'initiative "Unis dans l'action".

18. L'ONUDC a continué à agir en faveur de la cohérence des initiatives des Nations Unies sur la primauté du droit, en participant au Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit et en faisant bénéficier de ses connaissances et de son concours le PNUD et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, qui sont tous deux des centres de coordination mondiaux pour les questions policières, judiciaires et pénitentiaires en rapport avec l'état de droit dans les zones en situation de crise ou sortant d'un conflit.

### **III. Progrès réalisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans l'accomplissement de ses mandats, par domaine thématique**

#### **A. Approche équilibrée de la lutte contre le problème mondial de la drogue**

##### **1. Prévention, traitement et réinsertion**

##### **a) Prévention, traitement et réinsertion**

19. L'ONUDC a poursuivi sa collaboration avec l'OMS pour renforcer les services de traitement, de prise en charge et de rétablissement des toxicomanes et des enfants en contact avec la drogue dès leur plus jeune âge. Ces services, fondés sur des données scientifiques et des normes éthiques, sont proposés dans 23 pays. En 2015,

l'Office a fini de mettre au point les normes internationales relatives au traitement des troubles liés à l'usage de drogues<sup>1</sup>.

20. L'ONUDDC a continué de favoriser la conception, sur la base des normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, de systèmes nationaux de prévention améliorés en intervenant dans six pays supplémentaires, et il a formé des décideurs de 20 pays à l'évaluation des programmes de prévention de la toxicomanie.

21. Des campagnes s'adressant aux familles et aux établissements scolaires et fondées sur des données factuelles ont été menées dans le cadre des programmes de prévention de la toxicomanie en place dans 17 pays, ce qui a permis de faire état de résultats statistiquement significatifs pour ce qui est d'éviter que les enfants ne commencent à prendre de la drogue.

22. L'Initiative pour les jeunes de l'ONUDDC a mobilisé, grâce aux médias sociaux, des jeunes de plus d'une centaine de pays, qui ont bénéficié de subventions du Centre japonais pour la prévention de l'abus des drogues.

23. Grâce à ses programmes nationaux et régionaux, l'ONUDDC a soutenu des actions de prévention et de traitement de la toxicomanie dans plus de 50 pays, en premier lieu en Afghanistan et dans les pays voisins, au Nigéria et dans la région andine.

24. En outre, il a encore facilité l'accès aux médicaments placés sous contrôle tout en empêchant leur détournement et leur usage impropre au Ghana et au Timor-Leste, en collaboration avec le département Médicaments essentiels et produits de santé de l'OMS et l'Union internationale contre le cancer.

**b) Prévention, traitement et prise en charge de l'infection à VIH**

25. L'ONUDDC a soutenu l'amélioration rapide de la prestation de services de prévention, de traitement et de prise en charge de l'infection à VIH, notamment par la sensibilisation, l'assistance technique et le renforcement des capacités, dans 24 pays hautement prioritaires en vue de réduire de 50 %, à l'horizon 2015, le taux de transmission du VIH parmi les usagers de drogues injectables, objectif fixé dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida intitulée "Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida" (et dont il est également fait état dans la résolution 56/6 de la Commission des stupéfiants).

26. L'ONUDDC a contribué à l'élaboration de la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 tendant à accélérer la riposte au VIH/sida et à éliminer, d'ici à 2030, la menace que représente l'épidémie de sida pour la santé publique en promouvant les droits de l'homme, la santé publique, la justice et l'égalité d'accès aux services de prise en charge de l'infection à VIH pour les consommateurs de drogues et les personnes incarcérées.

27. L'Office a apporté son appui à la Commission des stupéfiants dans le cadre des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue; il a ainsi organisé sept dialogues régionaux sur les politiques

---

<sup>1</sup> Les normes internationales relatives au traitement des troubles liés à l'usage de drogues seront publiées sous forme de document de séance lors de la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants.

de lutte contre la drogue et le VIH qui ont réuni des décideurs nationaux, des organismes de lutte contre la drogue et des représentants de la société civile, y compris des consommateurs de drogues, pour procéder, sur la base de données probantes, à un échange de vues sur le VIH, les politiques antidrogue et les droits de l'homme.

28. L'ONUDDC a formé des agents des services de détection et de répression et renforcé les partenariats entre ces services et les organisations de la société civile dans le domaine de la prévention du VIH dans neuf pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Sud, et d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. En coopération avec l'International Network of People who Use Drugs, il a élaboré des orientations sur les services de prise en charge de l'infection à VIH adaptés aux besoins des consommatrices de drogues pratiquant l'injection et, en collaboration avec la Banque mondiale, il a examiné la qualité des estimations du nombre d'usagers de drogues par injection dans 10 pays.

## **2. Réduction de l'offre de drogues et lutte contre le trafic**

29. Dans le cadre de ses programmes régionaux et mondiaux, l'ONUDDC a appuyé la coopération interrégionale en matière de lutte contre la drogue dans les zones touchées par le trafic illicite en provenance d'Asie centrale, d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est. Ces programmes ont contribué à promouvoir une coopération interinstitutions et transfrontalière efficace en matière pénale ainsi qu'une action ciblée contre les flux financiers et le blanchiment d'argent liés à la drogue.

30. L'ONUDDC a fourni un appui technique visant à améliorer la gestion des frontières dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs qu'il exécute conjointement avec l'OMD, une initiative qui porte ses fruits dans les 28 États participants. Les unités nationales créées à ce titre ont intercepté, depuis le lancement du Programme, plus de 120 tonnes de cocaïne, 3 tonnes d'héroïne, 62 tonnes de cannabis et 1 300 tonnes de précurseurs chimiques. L'objectif est d'aider les États participants à utiliser au mieux les ressources professionnelles dont ils disposent, notamment dans leurs services des douanes et de police, en vue de renforcer la sécurité des échanges commerciaux et les contrôles aux frontières. Le financement nécessaire pour étendre le Programme à 25 autres pays est assuré. En partenariat avec l'OMD et l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'ONUDDC compte offrir un appui similaire pour la gestion du fret aérien après la mise en place d'un programme pilote dans ce domaine au Pakistan.

31. Pour répondre à la nécessité de lutter contre la criminalité transnationale organisée par une action concertée aux niveaux régional et interrégional, l'ONUDDC a mis au point un nouveau programme mondial visant à mettre en place des réseaux efficaces de lutte contre la criminalité organisée. Ce programme comprend l'initiative de "mise en réseau de réseaux" de l'ONUDDC, ainsi qu'une initiative mondiale de mise en réseau des institutions de formation des services de détection et de répression ("Law Enforcement TrainNet"), qui vise à améliorer la coordination et la coopération entre ces différentes institutions en mettant en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, et en permettant l'échange de formateurs et de supports, programmes et méthodes de formation.

32. L'initiative de "mise en réseau de réseaux" continue de favoriser les liens entre les plates-formes régionales en place et de promouvoir l'échange et le partage de

renseignements en matière criminelle. Le Programme mondial appuie aujourd'hui le fonctionnement des réseaux de services de renseignements financiers et des réseaux de recouvrement d'avares ciblant les flux financiers illicites provenant de la criminalité organisée et de toutes les formes de trafic. En outre, les activités de mise en réseau visent à établir des liens entre les institutions de formation des services de détection et de répression afin de recenser les centres dotés de compétences spécifiques, de renforcer les synergies dans la coopération régionale et de promouvoir l'établissement de normes de référence communes en matière de détection et de répression.

### **3. Moyens de subsistance durables et développement alternatif**

33. Les États Membres et l'ONU DC ont continué d'œuvrer à la réduction durable des cultures illicites de pavot à opium et de cocaïer. Le développement alternatif est toujours considéré comme l'un des principaux piliers de la stratégie internationale de lutte contre la drogue, et la mise en place d'activités génératrices de revenus légitimes à long terme dans le cadre d'une stratégie de développement globale reste tout aussi importante que l'éradication des cultures. C'est cette approche que suit l'ONU DC dans son programme étendu de développement alternatif au Myanmar et dans ses programmes en cours dans la région andine. L'adoption par l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/196, des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif a été décisive en ceci qu'elle a contribué à alimenter un ensemble de plus en plus important des meilleures pratiques auxquelles les États Membres peuvent avoir recours pour élaborer, exécuter et évaluer les activités de développement alternatif. Pour faciliter la mise en œuvre et la bonne compréhension de ces Principes directeurs, l'Office a aidé le Gouvernement thaïlandais à organiser, du 19 au 24 novembre 2015, le deuxième séminaire-atelier international et la deuxième conférence internationale sur le développement alternatif. À l'occasion de la Conférence, les participants ont cerné les nouvelles méthodes et stratégies à suivre pour concevoir des interventions et fait clairement apparaître les liens qui existent entre le développement alternatif et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **4. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique**

34. Le programme de l'ONU DC pour le contrôle des drogues fournit des données, des analyses et des services de criminalistique propres à faciliter l'élaboration de politiques dans ce domaine aux niveaux national et international. Un certain nombre de publications phares de l'ONU DC, telles que le Rapport mondial sur les drogues, font référence à ce programme. On trouvera de plus amples informations sur les activités de recherche et d'analyse menées par l'ONU DC dans le domaine de la drogue à la section F ci-après.

35. Une grande partie des éléments décrits dans la section B ci-après, consacrée à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, contribuent également à l'efficacité et l'exhaustivité du programme en raison du caractère interdépendant des différentes questions abordées (lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, lutte contre la corruption et gestion des frontières, notamment).

## **B. Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

### **1. Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Protocoles s’y rapportant**

36. Dans le cadre de son programme thématique, l’ONUDC a continué d’aider les États à appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s’y rapportant. En 2015 se sont tenues, le 9 juin, la troisième réunion du Groupe de travail sur les armes à feu de la Conférence des Parties à la Convention, les 27 et 28 octobre, la sixième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, du 16 au 18 novembre, la sixième réunion du Groupe de travail sur la traite des personnes et, du 18 au 20 novembre, la troisième réunion du Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants. En outre, la première réunion intergouvernementale à composition non limitée chargée d’étudier toutes les options envisageables pour la création d’un mécanisme approprié et efficace d’examen de l’application de la Convention et des Protocoles s’y rapportant s’est tenue à Vienne du 28 au 30 septembre 2015.

37. Au cours de la période considérée, deux États sont devenus parties à la Convention, portant le nombre total de Parties à 185; quatre sont devenus parties au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, portant le total à 168; et un est devenu partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d’armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, portant le total à 113.

38. Le portail de gestion des connaissances, connu sous le nom de portail SHERLOC pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité, qui contient des informations sur la législation portant application des dispositions de la Convention contre la criminalité organisée et sur la jurisprudence qui s’y rapporte, a été élargi<sup>2</sup>. L’ONUDC a entrepris de mettre à jour les *Guides législatifs pour l’application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s’y rapportant*. En outre, en application de la résolution 22/8 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, un répertoire de données sur la cybercriminalité a été mis en ligne en mai 2015.

### **2. Traite des personnes et trafic illicite de migrants**

39. En 2015, grâce à ses programmes mondiaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l’ONUDC a mené à bien plus de 25 activités d’assistance technique importantes, qui ont concerné 64 pays et environ 800 professionnels. Il a également lancé un nouveau projet mondial dans le cadre duquel il prévoit d’apporter à pas moins de 15 pays, au cours des quatre prochaines années, une assistance de grande ampleur adaptée à leur besoins en vue de leur permettre d’élaborer ou de renforcer des mesures nationales de lutte contre la traite et le trafic.

40. L’ONUDC a lancé trois publications techniques pointues: une sur le concept d’exploitation dans le Protocole relatif à la traite des personnes (*The Concept of “Exploitation” in the Trafficking in Persons Protocol*), une autre sur le rôle des frais

---

<sup>2</sup> [www.sherloc.unodc.org](http://www.sherloc.unodc.org).

de recrutement et des pratiques frauduleuses et abusives des agences de recrutement dans la traite (*The Role of Recruitment Fees and Abusive and Fraudulent Practices of Recruitment Agencies in Trafficking in Persons*) et un référentiel d'évaluation sur la traite à des fins de prélèvement d'organes.

41. L'ONU DC a également organisé des événements mondiaux pour célébrer la Journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains, le 30 juillet 2015, et participé à de tels événements; il a notamment pris part à l'élaboration d'un premier message vidéo conjoint des responsables des 16 entités du système des Nations Unies membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Il a en outre, en qualité de membre et secrétariat du Groupe de coordination, contribué à l'élaboration et au lancement d'un document exposant la position du Groupe sur les recours efficaces pour les personnes victimes de la traite.

42. L'ONU DC a continué d'administrer le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui a permis, en 2015, de soutenir 19 nouveaux projets dans le monde.

43. Toujours en 2015, conformément à la résolution 2014/23 du Conseil économique et social, l'ONU DC a fourni une assistance technique à 19 États Membres, notamment en organisant deux ateliers interrégionaux consacrés à la lutte contre le trafic illicite de migrants par mer. En vue d'améliorer la cohérence et l'exhaustivité des mesures prises par les États pour lutter contre le trafic illicite de migrants, il a activement collaboré à des exercices de bilan des efforts déployés dans les domaines des migrations liées à des crises et de la protection en mer.

### **3. Blanchiment d'argent**

44. Dans le cadre de son Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONU DC a collaboré étroitement avec les réseaux régionaux de lutte contre le blanchiment d'argent en Asie et dans le Pacifique, notamment en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est, de l'Ouest, Afrique centrale et australe, et en Amérique latine. Au niveau national, il a apporté une aide aux praticiens et aux intervenants du secteur privé, notamment aux institutions financières, en poursuivant la mise en œuvre de son programme de mentors, et il a encouragé la coordination nationale et la coopération régionale et internationale au sujet de questions concernant les flux financiers illicites.

45. L'ONU DC a continué de soutenir les réseaux régionaux de recouvrement d'avoirs en Afrique australe et de l'Ouest ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Il a mis au point le logiciel "goTrace", permettant l'échange sécurisé d'informations sur les flux financiers illicites, et a commencé à le déployer en juin 2015.

46. L'Office a également conçu, pour perturber les flux financiers illicites, une méthode fondée sur les principales failles que présentent les modèles économiques des trafiquants de drogues et des réseaux de blanchiment. Il a publié en septembre 2015 un manuel sur les mesures à prendre dans le domaine financier pour désorganiser leur mode de fonctionnement.

47. Lors de la réunion d'experts qui s'est tenue en décembre 2015, l'ONU DC a entamé un dialogue avec des institutions financières privées en vue de mettre en

évidence des tendances et d'échanger des informations relatives aux flux financiers illicites issus de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants.

#### **4. Autres questions liées à la criminalité organisée**

48. L'ONUDC et INTERPOL ont élaboré un plan d'action commun qui prévoit des activités dans des domaines prioritaires en vue de s'attaquer à un large éventail de problèmes posés par la criminalité organisée auxquels sont confrontés les États, dont le financement d'activités criminelles, le blanchiment d'argent, le trafic illicite de migrants, la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, la lutte contre le terrorisme et la gestion des frontières.

49. Dans le cadre de son Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUDC a aidé 20 pays d'Amérique du Sud, d'Afrique de l'Ouest et du Sahel à prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, en dispensant des formations aux méthodes d'enquête et de poursuite à 280 agents de neuf pays, ainsi qu'en soutenant des campagnes de collecte et de contrôle des armes en collaboration avec des représentants de la société civile et des parlementaires. Il a participé à la création de deux réseaux d'autorités centrales et de procureurs, l'un en Afrique de l'Ouest et l'autre dans la région de l'Asie centrale et du sud du Caucase.

50. Dans le cadre de son Programme mondial contre la cybercriminalité, l'ONUDC a fourni une assistance technique à des pays d'Asie du Sud-Est, d'Afrique de l'Est et d'Amérique centrale en vue de renforcer les capacités nationales d'enquête sur la cybercriminalité. En application de la résolution 69/196 de l'Assemblée générale, il est en train d'élaborer des principes directeurs pour la mise en œuvre de mesures de justice pénale visant à combattre le trafic de biens culturels. En application de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité, il a collaboré avec INTERPOL, l'Institut International pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), l'OMD et le Conseil international des musées pour prévenir le trafic d'objets appartenant au patrimoine culturel, et participé à la douzième réunion du Groupe d'experts INTERPOL sur les biens culturels volés et à la troisième session de la Réunion des États parties à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

51. En application de la résolution 22/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et dans le cadre de son Programme de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDC a continué d'aider les États à renforcer leurs cadres juridiques et leurs systèmes de justice pénale pour lutter contre les infractions commises en mer dans les régions de la corne de l'Afrique, de l'océan Indien, du golfe de Guinée et de l'Asie du Sud. Le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, qui comprend six sous-groupes sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, le trafic de stupéfiants, la piraterie et les vols à main armée, la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, la pêche illicite et le commerce illicite de charbon de bois somalien, a été mis en place en 2015 et a organisé, avec l'aide de l'ONUDC, plusieurs réunions d'experts qui ont débouché sur la prise de mesures concrètes en matière de coordination et de coopération entre États côtiers. L'Office a continué de fournir un appui à la Somalie, notamment pour le renforcement de ses capacités en matière d'application du droit maritime, pour la réforme du système pénitentiaire et pour la construction d'un complexe pénitentiaire et judiciaire à Mogadiscio.

52. L'ONU DC s'emploie à renforcer les mesures de lutte contre le trucage de matchs sportifs. Il met au point, en collaboration avec le Comité international olympique, des dispositions types de droit pénal qui devraient aider les États à légiférer sur la question. Il élabore en outre, en collaboration avec l'International Centre for Sport Security, un manuel à l'usage des services de détection et de répression et des associations sportives, qu'il aidera à enquêter sur les allégations de trucage de matchs. Il a contribué à atténuer les risques de corruption dans le sport en participant à des événements organisés par l'International Centre for Sport Security et le Conseil de l'Europe.

53. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, l'ONU DC a continué de mettre en place, à l'intention des États, différentes initiatives de renforcement des capacités en matière d'assistance technique et a procédé à un certain nombre d'évaluations du système de justice pénale et des moyens de prévention, notamment au Botswana, au Congo, au Mexique et au Viet Nam. Il a en outre fourni une assistance technique pour le recours à la criminalistique dans le domaine de la faune et de la flore sauvages, la mise en place de cellules d'enquête et de renseignement, l'examen des cadres législatifs, l'amélioration du traitement des scènes de crime, l'utilisation de techniques de lutte contre le blanchiment d'argent, la prévention de la corruption, ainsi que la formation des enquêteurs et des procureurs à la présentation et la gestion des affaires.

### **C. Lutte contre la corruption**

54. La Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a adopté à sa sixième session, tenue à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 2 au 6 novembre 2015, 10 résolutions, nombre sans précédent qui traduit une avancée significative des efforts internationaux visant à combattre la corruption. Elle a ainsi adopté d'importantes résolutions sur la mise en place de partenariats public-privé pour la lutte anticorruption, l'intensification des efforts déployés à l'échelle internationale en matière de recouvrement d'avoirs, l'amélioration des mesures préventives et l'élargissement de la coopération internationale pour les procédures civiles et administratives dans le cadre de la Convention, et elle a décidé d'ouvrir le deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention. Le Groupe d'examen de l'application a tenu du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015 sa sixième session, qu'il a ensuite reprise en marge de la sixième session de la Conférence. Le Groupe de travail sur la prévention de la corruption s'est réuni du 31 août au 2 septembre 2015, et le Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs en a fait de même les 3 et 4 septembre 2015. La dernière année du premier cycle du Mécanisme d'examen de l'application est arrivée à son terme; à ce jour, plus de 160 listes de contrôle pour l'auto-évaluation ont été reçues, près de 150 visites de pays et réunions conjointes ont été organisées, et plus de 120 rapports d'examen ont fait l'objet de résumés analytiques.

55. L'ONU DC a continué de mener un large éventail d'activités d'assistance technique sur mesure aux niveaux mondial, régional et national, notamment à l'appui des préparatifs et du suivi des examens de pays. Ces activités ont consisté par exemple à incorporer les dispositions de la Convention dans le droit national, à établir et renforcer les cadres institutionnels et politiques nationaux de lutte contre

la corruption, à renforcer les capacités de prévention, d'enquête et de poursuite en matière de corruption, et à promouvoir la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud. Le réseau de conseillers anticorruption nationaux et régionaux de l'ONUSUDC a joué un rôle clef dans la prestation de l'assistance technique. Ces conseillers ont permis à l'Office d'offrir des services spécialisés rapidement déployables pour faciliter la fourniture sur place d'orientations et de conseils aux États parties sollicitant une assistance.

56. L'initiative conjointe de l'ONUSUDC et de la Banque mondiale pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), qui a appuyé les travaux d'élaboration des politiques menés au sein du Groupe des Vingt (G-20) ainsi que de la Conférence des États parties et de son Groupe de travail sur le recouvrement d'avoirs, a encore permis de fournir des services d'assistance technique d'ordre général ou relatifs à des affaires spécifiques, d'élaborer des produits et outils de connaissances et de contribuer à la mise en réseau des spécialistes du recouvrement d'avoirs. S'acquittant de la mission que la Conférence lui avait confiée à sa cinquième session, l'ONUSUDC, dans le cadre de son initiative conjointe avec la région de Calabre, a continué de favoriser le recensement et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion, d'utilisation et de disposition des avoirs saisis et confisqués, et prépare actuellement une compilation de données d'expérience et de bonnes pratiques dans ces domaines. En sa qualité d'observateur auprès du G-20, il a souligné l'importance et les avantages de la ratification de la Convention contre la corruption lors des réunions du Groupe de travail du G-20 sur la lutte contre la corruption, ainsi qu'à la cinquième Conférence annuelle de haut niveau sur la lutte contre la corruption pour les gouvernements et entreprises des pays du G-20.

57. La documentation juridique réunie tout au long du processus d'examen a permis d'actualiser la bibliothèque juridique accessible depuis la plate-forme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption (portail TRACK)<sup>3</sup>. À la sixième session de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption, deux nouveaux supports d'information ont été présentés: un guide pratique pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la corruption (*National Anti-Corruption Strategies: A Practical Guide for the Development and Implementation*) et un guide de ressources sur les bonnes pratiques relatives à la protection des personnes qui communiquent des informations (*Resource Guide on Good Practices in the Protection of Reporting Persons*). L'ONUSUDC a en outre publié son recueil des affaires de recouvrement d'avoirs (*Digest of Asset Recovery Cases*).

58. L'Initiative pour l'enseignement universitaire en matière de lutte contre la corruption a donné lieu à deux ateliers régionaux et deux mondiaux, ainsi qu'à l'organisation à Moscou, en coopération avec l'Institut d'État des relations internationales de Moscou et le Centre pour l'état de droit et la lutte contre la corruption de Doha, d'un colloque universitaire consacré aux principales questions relatives à la Convention contre la corruption.

59. L'ONUSUDC a intensifié les efforts qu'il déployait pour aider les États et les organisations sportives à combattre la corruption et la criminalité organisée dans le

---

<sup>3</sup> [www.track.unodc.org/Pages/home.aspx](http://www.track.unodc.org/Pages/home.aspx).

sport, et la Conférence l'a chargé à sa sixième session de renforcer son action dans ce domaine.

## **D. Prévention du terrorisme**

60. Au cours de la période considérée, l'ONUDC, par l'intermédiaire de son Service de la prévention du terrorisme, a poursuivi la mise en œuvre des activités qui lui avaient été confiées dans ce domaine en vertu des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il a continué de promouvoir la ratification et l'application des 19 instruments juridiques internationaux destinés à prévenir et combattre le terrorisme, activité à laquelle il accordait un haut degré de priorité, tout en continuant de fournir une assistance juridique pour la révision et l'élaboration de lois antiterroristes nationales et de renforcer les capacités des systèmes de justice pénale à faire face efficacement au terrorisme, y compris aux nouveaux défis s'y rapportant.

61. L'ONUDC a continué d'intégrer la question des droits de l'homme à tous les aspects de ses activités de lutte contre le terrorisme, renforçant ainsi la capacité des États Membres à appliquer les normes internationales en la matière. Le module de formation sur les droits de l'homme et les réponses de la justice pénale au terrorisme, qui a été adapté aux spécificités de certains États, a eu une importance déterminante, par exemple au Kenya et au Nigéria.

62. Avec l'appui de son réseau d'experts sur le terrain, l'ONUDC a encore intensifié l'assistance technique fournie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme à divers pays du centre, du sud, du sud-est et de l'ouest de l'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, du Pacifique, d'Europe du Sud-Est, de la région du Sahel et de la corne de l'Afrique, ainsi qu'au Nigéria. Au cours de l'année 2015, plusieurs programmes pluriannuels d'assistance technique se sont achevés avec succès; c'est le cas notamment d'un programme pour le Nigéria financé par l'Union européenne et mis en œuvre conjointement avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; d'un projet de formation à la lutte contre le financement du terrorisme en Colombie reposant sur des simulations de procès; et du programme sur la conduite d'enquêtes et de poursuites antiterroristes efficaces destiné à huit pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale qui incluait deux initiatives de formation des formateurs à l'intention de l'Inde et du Pakistan. L'ONUDC a bien avancé également dans l'établissement d'un dialogue avec les parlementaires, notamment grâce à des séminaires accueillis par des parlements nationaux, et dans le renforcement de la coopération avec l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Union interparlementaire. Enfin, il a apporté une assistance juridique à la Somalie pour l'aider à revoir son projet de loi antiterroriste, en partenariat avec le PNUD.

63. Des services consultatifs juridiques et des activités de renforcement des capacités portant sur la protection, par les systèmes de justice pénale nationaux, des enfants associés à des groupes terroristes ont été fournis au Cameroun, à la Libye, au Niger, au Nigéria et au Tchad.

64. Pour faire suite aux résolutions que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont récemment adoptées sur le terrorisme et l'extrémisme violent, et pour

répondre au nombre croissant de demandes d'assistance formulées par les États Membres concernant les difficultés qui persistent ou font leur apparition dans ces domaines, l'ONUDD, par l'intermédiaire de son Service de la prévention du terrorisme, a encore intensifié ses activités d'assistance juridique et de renforcement des capacités. Il a en particulier redoublé d'efforts pour aider les agents de la justice pénale et les décideurs nationaux, y compris les parlementaires, à faire face plus efficacement aux nouveaux défis associés au terrorisme, tels que le phénomène des combattants terroristes étrangers, le lien croissant entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, l'extrémisme violent et la radicalisation. Concernant la question des combattants terroristes étrangers, il a, en partenariat avec l'Union européenne et d'autres donateurs, lancé une importante initiative d'assistance technique visant à renforcer les régimes juridiques de lutte contre ce phénomène au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ainsi que dans les pays des Balkans. Il a par ailleurs commencé à mettre en place une assistance comparable en Asie centrale et du Sud-Est ainsi que dans le Sahel.

65. L'Office, qui a continué de formaliser les connaissances juridiques spécialisées touchant à différents domaines thématiques, a notamment mis la dernière main à deux nouvelles publications: la première, établie à la suite de la résolution 68/178 de l'Assemblée générale, est consacrée aux bonnes pratiques à suivre pour soutenir les victimes du terrorisme dans le cadre de la justice pénale, et la seconde consiste en un module sur le cadre juridique international de lutte contre le terrorisme chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Afin de promouvoir l'entrée en vigueur de l'Amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, l'ONUDD a coorganisé, avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, une conférence qui s'est tenue à Vienne les 28 et 29 octobre 2015.

66. Tout au long de l'année 2015, l'ONUDD a encore resserré sa coopération avec les entités participant à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en améliorant la coordination des efforts menés conjointement pour prévenir et combattre le terrorisme.

## **E. Prévention du crime et justice pénale**

67. Dans le cadre de son programme thématique et de plusieurs programmes régionaux, l'ONUDD s'emploie à renforcer l'état de droit par la prévention du crime et la promotion de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables.

68. Pour ce qui est de son rôle normatif, l'Office a organisé la quatrième réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus, tenue au Cap (Afrique du Sud) du 2 au 5 mars 2015. Lors de cette réunion, les experts ont terminé de rédiger la version révisée des règles minima; sur recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, ces règles ont été approuvées par le Conseil économique et social dans sa résolution 2015/20 puis adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/175, sous le titre "Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)". Dans cette résolution, l'Assemblée a en outre décidé d'étendre la portée de la Journée internationale

Nelson Mandela, célébrée chaque année le 18 juillet, pour qu'elle serve également à promouvoir des conditions de détention humaines, à sensibiliser l'opinion au fait que les détenus continuent de faire partie de la société et à reconnaître l'importance particulière du travail social accompli par le personnel pénitentiaire.

69. Par ailleurs, l'ONUDC, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le PNUD ont présenté une étude sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles en Inde, en Thaïlande et au Viet Nam, où l'ONUDC a contribué à l'élaboration d'un programme d'étude sur la prévention de la violence destiné aux juges et avocats. Au Myanmar, l'Office a formé des agents de l'administration pénitentiaire et appuyé l'élaboration d'une loi relative à l'aide juridique. En Chine, il a aidé les décideurs et les praticiens à promouvoir l'aide juridique.

70. L'ONUDC a également renforcé son action contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, notamment dans le cadre du Programme mondial conjoint sur les services essentiels aux femmes et filles victimes de violence, récemment mis en place, et du Programme mondial de lutte contre la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale, mis en œuvre avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

71. En Afghanistan, au Kirghizistan et au Pakistan, l'ONUDC a continué d'appuyer les initiatives de réforme de la justice pénale, en mettant fortement l'accent sur la réforme législative et le renforcement de la gestion des prisons et de la police. Une évaluation a permis de montrer que l'assistance ainsi fournie au Kirghizistan était très pertinente et de grande qualité, et qu'elle donnait des résultats positifs et potentiellement durables. L'Office a commencé à élargir ses activités de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale à d'autres pays d'Asie centrale.

72. L'ONUDC a organisé une rencontre sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu à l'intention de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Des programmes consacrés à la réforme de la justice pénale se sont poursuivis en Égypte, en Jordanie, au Liban, en Libye et en Tunisie. Des services consultatifs et de renforcement des capacités ont également été fournis à un certain nombre de pays de la région du Golfe, en particulier à Bahreïn et aux Émirats arabes unis.

73. L'ONUDC a continué d'appuyer les pays d'Afrique de l'Est et de l'Ouest dans le cadre de ses programmes régionaux et de son programme de lutte contre la criminalité maritime, en cherchant à réformer l'appareil de justice pénale dans son ensemble, au moyen d'une réforme de la police et d'un renforcement des capacités des services de détection et de répression, des services de poursuite, des tribunaux et des établissements pénitentiaires, afin d'assurer des procès équitables et efficaces et des conditions de détention sûres et humaines. Il a contribué à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel en fournissant une assistance en matière d'aide juridique sur des questions relatives aux victimes et aux témoins ainsi que de réforme des prisons. Au Niger et au Tchad, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la réforme pénitentiaire. L'ONUDC a resserré son partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix et le PNUD dans le cadre de la cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, en particulier au Mali.

74. En Amérique latine et dans les Caraïbes, il a facilité la transition engagée au Mexique et au Panama vers un système accusatoire, et a continué d'élargir la portée de divers projets axés sur la réforme pénitentiaire, comme dans l'État plurinational de Bolivie, et sur la justice pour mineurs, comme en Colombie.

75. Divers outils d'assistance technique ont été mis au point durant la période considérée, parmi lesquels la publication sur les mesures de justice pénale visant à prévenir la violence à l'égard des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille, d'enquêter sur le sujet, de poursuivre et punir ceux qui s'en rendent coupables et de protéger les victimes (*Combating Violence against Migrants: Criminal Justice Measures to Prevent, Investigate, Prosecute and Punish Violence against Migrants, Migrant Workers and Their Families and to Protect Victims*), élaborée en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; une publication réunissant les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) et les commentaires connexes; le programme de formation sur les femmes et la détention (*Training Curriculum on Women and Imprisonment*); une note d'information destinée aux praticiens de la justice pénale sur les mesures non privatives de liberté applicables aux délinquantes; et une brochure introductive sur l'application des Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la violence à l'encontre des enfants dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale (*Planning the implementation of the United Nations Model Strategies and Practical Measures on the Elimination of Violence against Children in the Field of Crime Prevention and Criminal Justice: A Checklist*). L'Office a également progressé dans ses travaux d'élaboration ou de mise à jour d'outils, notamment des guides sur la gestion des détenus à haut risque, sur la sécurité dynamique dans les prisons et sur le recours à la force par les responsables de l'application des lois, ainsi que d'une étude mondiale sur l'aide juridique et de dispositions législatives types en la matière.

## **F. Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique**

### **1. Collecte de données, recherche et analyse des tendances**

76. Le *Rapport mondial sur les drogues 2015* présentait les tendances récentes et les questions nouvellement apparues à l'échelle mondiale en matière de drogues, y compris en abordant la question de l'usage des drogues sous l'angle des différences entre hommes et femmes et en examinant l'efficacité des mesures de prévention et de traitement mises en place. Il proposait également une analyse approfondie du développement alternatif qui visait, en particulier dans le cadre du programme de développement, à procurer aux paysans de nouveaux moyens de subsistance.

77. L'Office a continué de fournir aux États Membres une assistance et un appui techniques pour faciliter la mise en œuvre de mesures de lutte contre l'usage de drogues, la victimisation et la corruption, de faciliter l'accès aux enquêtes consacrées à la justice et d'élaborer des indicateurs pour surveiller à l'échelle mondiale les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durables 3, 5, 15 et 16.

78. L'ONUDDC et ses partenaires nationaux ont conduit des enquêtes sur les cultures illicites en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Mexique, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao. Le programme de surveillance des cultures illicites se fonde de plus en plus sur une analyse plus large des conditions dans lesquelles les cultivateurs optent pour des activités illicites.

79. L'Office a publié un rapport intitulé *Afghan Opiate Trafficking through the Southern Route*, qui présente une analyse complète des itinéraires et des tendances du trafic de drogues empruntant, depuis l'Afghanistan, la route du Sud vers différentes régions dont le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et du Sud-Est, l'Océanie, l'Afrique et l'Europe.

80. Il a également commencé à mettre en place des lignes directrices et des services d'appui technique à l'intention des États Membres souhaitant appliquer la Classification internationale des infractions à des fins statistiques.

81. Une base de données a été créée pour recenser les saisies d'espèces sauvages réalisées partout dans le monde, et une série d'études approfondies visant à décrire la nature et l'ampleur du trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages protégées est en cours d'élaboration.

82. En 2015, l'ONUDDC a commencé à rassembler des données du monde entier en vue de la prochaine édition de son rapport mondial sur la traite des personnes, qui sera publié à la fin de l'année 2016.

## 2. Soutien scientifique et criminalistique

83. Le programme de services scientifiques et criminalistiques de l'ONUDDC a enregistré des résultats notables pour ce qui est des activités normatives en matière d'assurance-qualité, contribuant aux travaux de 200 laboratoires nationaux dans 60 pays, ce qui représente une augmentation de 10 % en 12 mois. Plus de 3 200 échantillons étalons de substances placées sous contrôle ont été mis à la disposition des laboratoires participant au programme international d'assurance de la qualité de l'ONUDDC, et 379 trousseaux d'analyse sommaire de drogues et précurseurs, ainsi que des formations à leur utilisation, ont été fournies au titre de l'assistance directe visant à appuyer les capacités d'interception.

84. Afin d'aider les États Membres à donner effet aux décisions d'inscription que la Commission des stupéfiants a adoptées en mars 2015, l'ONUDDC a élaboré et diffusé des méthodes recommandées pour l'analyse en laboratoire des substances récemment placées sous contrôle, a fourni des matériaux de référence et a révisé le *Dictionnaire multilingue des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes placés sous contrôle international* et la brochure sur la terminologie des drogues (*Terminology and Information on Drugs*).

85. Au titre de son Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART), l'ONUDDC a continué de surveiller, d'analyser et de diffuser à l'échelle mondiale des informations relatives aux nouvelles substances psychoactives au moyen de son système d'alerte précoce, que les États et des organisations internationales, telles que l'OMS, utilisent activement

en rapport avec les discussions que la Commission des stupéfiants consacre au placement sous contrôle des substances.

86. Des plans ont été élaborés pour donner suite à la résolution 58/7 de la Commission en renforçant la coopération avec la communauté scientifique et en encourageant l'exploitation de travaux de recherche aux fins de la définition de politiques de réduction de l'offre, ce à quoi pourrait contribuer la tenue à Vienne en 2016, si les ressources financières le permettent, d'une réunion internationale d'experts chargés d'examiner les questions relatives aux nouvelles substances dont il est fait abus.

## **IV. Renforcement de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

### **A. Planification stratégique**

87. En 2015, l'ONUDC a établi un rapport annuel donnant un aperçu des activités qu'il menait à travers le monde pour aider les États Membres à faire face aux menaces que la criminalité transnationale organisée, les drogues, le trafic illicite, la corruption et le terrorisme avaient fait planer en 2014. Le *Rapport annuel de l'ONUDC 2014* rend compte d'une stratégie tournée vers l'avenir, qui place l'action de l'Office dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'Office a continué de mieux concilier les volets normatif et opérationnel de ses activités, adoptant pour ce faire une approche-programme intégrée qui met l'accent sur les résultats. Son comité d'examen des programmes, haute instance interdivisions, a continué de fournir des analyses et des orientations et de veiller à la complémentarité des programmes déployés aux niveaux mondial, régional et national en étroite coopération avec les partenaires des Nations Unies et les principaux acteurs concernés. De plus, l'Office a poursuivi la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats.

### **B. Évaluation**

88. L'ONUDC a mis en place une nouvelle politique d'évaluation, élaborée en étroite concertation avec les États Membres. Celle-ci implique que l'ensemble des projets et programmes de l'ONUDC soient évalués, et que les principes de responsabilité et d'évaluation soient davantage intégrés au fonctionnement de l'Organisation. En 2015, une métaanalyse de plus de 90 évaluations effectuées entre 2011 et 2014 a été menée à bien.

89. Onze évaluations approfondies, portant sur des programmes nationaux, régionaux et mondiaux, ont été réalisées et diffusées. En outre, un outil de gestion des données relatives aux évaluations de tous les projets et programmes de l'ONUDC a été mis au point, de même qu'un outil de gestion des connaissances fondé sur les recommandations, enseignements et conclusions de toutes les évaluations menées depuis janvier 2011.

90. Les conclusions et recommandations issues des évaluations ont été régulièrement soumises au Directeur exécutif, aux hauts fonctionnaires de l'ONUSUDC et aux États Membres, contribuant ainsi à entretenir une culture de la responsabilité et de l'évaluation au sein de l'Office.

91. Les activités des organes de contrôle, tels que le Bureau des services de contrôle interne, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, ont été appuyées en vue d'une meilleure coordination. Par ailleurs, en tant que membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, l'ONUSUDC a contribué aux préparatifs de l'examen par des pairs de son système d'évaluation, actuellement conduit par l'équipe spéciale du réseau sur l'évaluation du développement, qui dépend du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

### **C. Financement et partenariats**

92. L'Office a continué d'appuyer les réunions du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUSUDC, en communiquant des informations concernant les progrès réalisés dans l'exécution de ses programmes thématiques, régionaux et mondiaux et des informations actualisées sur le cadre stratégique pour les périodes 2016-2017 et 2018-2019, sur l'évaluation de ses programmes, et sur des questions relatives à son budget consolidé pour l'exercice biennal 2016-2017.

93. La situation financière de l'ONUSUDC demeure fragile. Les fonds non préaffectés continuent de se réduire: en 2015, les recettes à des fins générales ne devraient plus représenter que 1,7 % des recettes totales. L'ONUSUDC poursuit la mise en place de son modèle de financement fondé sur un système de recouvrement intégral des coûts, afin que ses programmes soient exécutés de façon transparente et viable. Toutefois, le déclin persistant des fonds à des fins générales compromet la capacité de l'ONUSUDC à gérer ses activités de manière stratégique, à améliorer ses méthodes de gestion, à assurer un contrôle interne efficace et à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.

94. Au cours de la période 2014-2015, l'ONUSUDC a lancé d'importantes initiatives pour renforcer le niveau de responsabilité, de transparence, d'efficacité et d'efficience dans l'exécution des programmes et dans l'utilisation des ressources fournies par les donateurs.

95. Le progiciel de gestion intégré destiné à l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (Umoja) a été mis en place en novembre 2015 au siège de l'ONUSUDC à Vienne ainsi que dans les bureaux extérieurs. Il inclut de multiples fonctions relatives à la gestion administrative et programmatique ainsi que des fonctions en libre-service. En outre, les premiers états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public ont été établis, pour l'année 2014, et le cadre général régissant le recours aux partenaires externes, applicable tout au long des processus de gestion des subventions et d'établissement de partenariats, a été mis en place.

96. D'après les prévisions finales, le budget consolidé de l'ONUDDC pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élevait à 760,1 millions de dollars, dont 7,2 % provenaient du budget ordinaire et 92,8 % de ressources extrabudgétaires.

97. On estime qu'en 2015, les annonces de contributions volontaires ont atteint environ 250 millions de dollars. Parmi les principaux donateurs figuraient l'Australie, le Canada, la Colombie, le Danemark, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Norvège, le Panama, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et l'Union européenne, ainsi que l'ONUSIDA.

98. Les financements à des fins générales (hors intérêts et recettes accessoires) devraient s'élever à 11,5 millions de dollars pour l'exercice biennal, dont 4,3 millions fin 2015 (contre 9,5 millions de dollars en 2013). Ces fonds avaient été versés dans leur intégralité par les donateurs suivants: Afghanistan, Allemagne, Autriche, Bangladesh, Chili, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Inde, Japon, Koweït, Liechtenstein, Luxembourg, Pakistan, Panama, République de Corée, Singapour, Suède, Thaïlande, Tunisie et Turquie. Le Brésil, le Mexique et le Panama ont participé de manière substantielle aux dépenses d'appui local.

99. En ce qui concerne le secteur privé, l'ONUDDC a poursuivi ses efforts de mobilisation de fonds en faveur de la campagne Cœur bleu contre la traite des êtres humains, mise en place par l'ONU, ainsi qu'à l'appui de ses propres activités dans des domaines tels que la lutte anticorruption, la justice pour mineurs, la prévention de la toxicomanie et le développement des aptitudes à la vie familiale.

## V. Recommandations

100. Les Commissions souhaiteront peut-être donner de nouvelles orientations aux États Membres, dans le contexte de leurs mandats respectifs, et envisager de leur adresser les recommandations ci-après.

### **Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif**

101. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) D'œuvrer à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en étendant la portée et améliorant la qualité des mesures de prévention et de traitement de la toxicomanie fondées sur des données factuelles, conformément aux Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues et aux normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues;

b) De proposer, comme solution de substitution aux condamnations ou aux sanctions pénales, des services fondés sur des données factuelles et sur le volontariat pour le traitement, la prise en charge, la réadaptation et la réinsertion complète dans la société des personnes détenant des drogues, en achetant ou cultivant des plantes servant à en fabriquer pour leur consommation personnelle;

c) De favoriser l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales;

d) D'encadrer les mesures concernant les troubles liés à l'usage de drogues et leurs conséquences sur la santé, en évitant toute discrimination ou stigmatisation et en respectant des normes d'un niveau aussi élevé que celles appliquées pour la prévention et le traitement de n'importe quelle autre maladie chronique;

e) D'accélérer la riposte au VIH/sida parmi les usagers de drogues et les détenus, afin d'atteindre l'objectif de développement durable visant à éliminer, d'ici à 2030, la menace que constitue l'épidémie de sida en matière de santé publique, par la promotion des droits de l'homme, de la santé publique et de la justice;

f) D'intégrer les interventions présentées dans la note d'orientation établie par l'ONUDC, l'OMS, l'ONUSIDA, l'Organisation internationale du Travail et le PNUD, intitulée "Prévention, traitement et soins en matière de VIH dans les prisons et autres structures fermées: ensemble complet de mesures d'intervention", aux plans et programmes nationaux de lutte contre l'usage de drogues, le sida et la tuberculose, et d'affecter des ressources à l'exécution et à l'élargissement de ces plans et programmes;

g) D'intégrer aux stratégies nationales en matière de drogues et de VIH les interventions préconisées par l'OMS, l'ONUDC et l'ONUSIDA dans l'ensemble complet de mesures s'adressant aux usagers de drogues par injection, et d'en renforcer la mise en œuvre par les organismes de lutte contre la drogue, les services de détection et de répression, les ministères de la justice, de l'intérieur et de la santé, et les organisations de la société civile.

#### **Lutte contre la criminalité transnationale organisée**

102. Les Commissions souhaitent peut-être envisager de prier les États Membres:

a) D'adopter, face à la criminalité transnationale organisée, une réponse intégrée basée sur l'échange d'informations, la coordination et la coopération opérationnelle entre institutions pour la gestion des frontières, et de simplifier la communication entre les autorités centrales nationales s'agissant de répondre aux demandes d'entraide judiciaire en matière pénale;

b) D'encourager l'échange régulier d'informations et de bonnes pratiques et la coopération entre les autorités chargées du contrôle des armes à feu et les praticiens de la justice pénale spécialisés dans ce domaine, afin de prévenir et combattre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et de s'attaquer aux liens existant entre ces infractions et d'autres formes de crime organisé et de grande criminalité;

c) D'aider les autorités à coopérer en temps opportun pour lutter contre le blanchiment d'argent et pour assurer le recouvrement du produit du crime et des avoirs tirés du trafic illicite et des formes connexes de criminalité organisée, en favorisant l'échange d'informations, en faisant connaître les différentes formes de blanchiment d'argent, et en repérant et localisant les avoirs et les biens visés;

d) De revoir et de renforcer leurs cadres et politiques internes, dans l'optique de la prévention du crime et de la justice pénale, et de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée;

e) De continuer à appuyer les mesures prises pour renforcer les connaissances et les capacités de leurs autorités compétentes à faire face aux formes nouvelles et naissantes de criminalité, comme la cybercriminalité et le trafic de biens culturels, notamment en soumettant à l'ONU DC des exemples tirés de leur législation et de leur jurisprudence nationales afin qu'ils soient intégrés au portail SHERLOC.

### **Lutte contre la corruption**

103. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) D'appuyer l'ONU DC dans la mise en œuvre des mandats que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption lui a confiés à sa sixième session;

b) De continuer de soutenir le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la corruption et de contribuer aux préparatifs du deuxième cycle d'examen, que la Conférence des États parties a ouvert à sa sixième session;

c) De continuer d'appuyer les activités que mène l'ONU DC, tant au siège que sur le terrain, pour aider les États à prévenir et à combattre la corruption.

### **Prévention du terrorisme**

104. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager d'encourager les États Membres:

a) À ratifier et à appliquer les 19 conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant les mécanismes de coopération internationale en matière pénale, avec l'assistance de l'ONU DC, selon que de besoin;

b) À faire usage de l'assistance offerte par l'ONU DC en matière de renforcement des capacités pour consolider leurs systèmes de justice pénale, notamment pour faire face aux nouvelles menaces comme celles que constituent les combattants terroristes étrangers et leur radicalisation, les liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée, les enlèvements avec demande de rançon et la destruction du patrimoine culturel par des terroristes;

c) À continuer de fournir des ressources aux fins de la mise en œuvre du programme de l'ONU DC pour la prévention du terrorisme.

### **Prévention du crime et justice pénale**

105. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De remédier sans plus attendre au surpeuplement carcéral en réduisant le recours à l'emprisonnement, en renforçant la gestion pénitentiaire et en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et la prévention de la récidive, conformément aux règles et normes des Nations Unies relatives au traitement des détenus et aux mesures de substitution à l'emprisonnement;

b) D'accorder un degré de priorité élevé et d'allouer des ressources suffisantes à la réforme pénale conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, en prenant comme

point de départ le système pénitentiaire, dans la mesure où les carences du système de justice pénale s'y trouvent cumulées; on pourra ensuite recenser les réformes prioritaires à conduire au sein du système de justice pénale dans son ensemble;

c) D'adopter, en matière de prévention du crime et de réforme de la justice pénale, une approche globale, intégrée et scientifiquement fondée qui prenne en considération les causes profondes de la criminalité et qui permette de répondre aux préoccupations de la population, de développer la résilience des communautés locales et de toucher tous les secteurs du système judiciaire, compte tenu des besoins et des droits des femmes, des enfants et des groupes vulnérables.

### **Recherche, analyse des tendances et appui scientifique et criminalistique**

106. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales pour recueillir des données précises, fiables et comparables au sujet de la criminalité et de la production, du trafic et de l'usage illicites de drogues, afin que ces autorités soient mieux à même de communiquer des informations par l'intermédiaire des outils prévus à cet effet, tels que l'enquête sur les tendances de la criminalité, le *Rapport mondial sur la traite des personnes*, le questionnaire destiné aux rapports annuels et les rapports semestriels sur les opérations de saisie de drogues;

b) De renforcer les capacités nationales de collecte de données afin de suivre les progrès réalisés vers l'accomplissement des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier concernant l'usage de drogues et ses conséquences sur la santé, la criminalité organisée, la traite des personnes, la corruption, les flux financiers illicites, l'état de droit et l'accès à la justice;

c) De continuer d'aider l'ONUSC à renforcer le travail d'analyse des laboratoires et à veiller au respect de normes élevées, en fournissant des matériaux de référence (notamment de nouvelles substances psychoactives), en recensant les meilleures pratiques, en mettant en place des directives et des activités de recherche et en facilitant l'échange des données de laboratoire afin de pouvoir faire face en temps voulu aux nouveaux problèmes qui se posent;

d) D'appuyer les efforts que fait l'ONUSC, par l'intermédiaire de son système d'alerte précoce, pour suivre l'apparition de nouvelles substances psychoactives au niveau mondial;

e) D'adopter la base de données mondiale créée par l'ONUSC pour recenser les saisies d'espèces sauvages et de charger l'Office d'établir des rapports périodiques sur la criminalité liée à ces espèces.

### **Programmation intégrée, planification stratégique et évaluation**

107. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De contribuer à intégrer les activités de l'ONUSC aux trois grands domaines d'action de l'ONU (développement, paix et sécurité, droits de l'homme), condition indispensable à la bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

b) D'appuyer une action mondiale visant à réduire la criminalité et l'insécurité au niveau des villes, dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies pour mettre en œuvre à l'échelle locale le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de faciliter l'échange de bonnes pratiques et de mesures novatrices entre villes de différentes régions;

c) De consolider les investissements que l'ONUSDC consacre à l'évaluation à tous les niveaux, en apportant les ressources nécessaires pour garantir l'instauration durable d'une culture de la responsabilité;

d) De participer au développement des capacités nationales en matière d'évaluation et de responsabilité dans les domaines d'activité de l'ONUSDC, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale.

### **Financement et partenariats**

108. Les Commissions souhaiteront peut-être envisager de prier les États Membres:

a) De fournir à l'ONUSDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, notamment des ressources additionnelles au titre du budget ordinaire, pour lui permettre d'exécuter de manière durable les tâches qui lui ont été confiées;

b) De fournir davantage de fonds à des fins générales (non préaffectés) ou à des fins génériques pour permettre à l'Office de répondre effectivement à la demande croissante d'assistance technique et de poursuivre sa coopération technique avec des organismes régionaux et des pays partenaires partout dans le monde;

c) De créer un environnement propice à un engagement plus important de tous les acteurs concernés, y compris, le cas échéant, de ceux issus de la société civile et du secteur privé.